

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette FDS est conforme aux normes et aux exigences réglementaires du Canada et peut ne pas satisfaire aux exigences réglementaires d'autres pays.

### 1. Identification

<b>Identificateur du produit (nom)</b>	<b>ERCOPure™ 31</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	Chlorite de sodium - Solution, ERGOPURE
<b>Usage recommandé</b>	Formation de dioxyde de chlore pour utilisation comme oxydant. Agent de blanchiment pour les textiles et d'autres fibres.
<b>Restriction d'utilisation</b>	Aucune connue.
<b>Fabricant/Importateur/Fournisseur/Informations distributeur</b>	
<b>Fabricant</b>	
<b>Nom de l'entreprise</b>	International Dioxide, Inc. an ERCO Worldwide Company
<b>Adresse</b>	ERCO Worldwide 5050 Satellite Drive Mississauga ON, L4W 0G1 Canada
<b>Téléphone</b>	(416) 239-7111 (M- F: 8:00 am – 5:00pm EST)
<b>Site Web</b>	<a href="https://idiclo2.com">https://idiclo2.com</a>
<b>Courriel</b>	<a href="mailto:idiclo2@ercoworldwide.com">idiclo2@ercoworldwide.com</a>
<b>Numéro d'urgence</b>	Canada & États-Unis : (800) 424 9300 (CHEMTREC) International : (703) 527 3887
<b>Fournisseur</b>	Reportez-vous au fabricant

### 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Aucun	
<b>Dangers sur la santé</b>	Toxicité aiguë, orale	Catégorie 4
	Toxicité aiguë, inhalation	Catégorie 3
	Lésions oculaires graves	Catégorie 1
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée (sang, reins, foie, rate)	Catégorie 2
	Corrosif pour la peau	Catégorie 1B
<b>Dangers environnementaux</b>	Non réglementé actuellement par le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015), se référer à la section 12 pour plus d'informations.	

**Élément d'étiquetage**



<b>Mention d'avertissement</b>	Danger
<b>Mention de danger</b>	Nocif en cas d'ingestion. Toxique par inhalation. Provoque de graves lésions des yeux. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'exposition répétées ou d'une exposition prolongée (sang, reins, foie, rate). Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
<b>Conseil de prudence</b> <b>Prévention</b>	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas respirer les poussières / fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Se laver les mains et le visage soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
<b>Intervention</b>	<b>EN CAS D'INGESTION</b> : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. <b>EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES CHEVEUX</b> : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés Rincer la peau à l'eau ou (se doucher). Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. <b>EN CAS D'INHALATION</b> : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. <b>EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX</b> : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. <b>EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée</b> : Demander un avis médical/Consulter un médecin.
<b>Stockage</b>	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.
<b>Disposition</b>	Éliminer le contenu/récipients conformément à la réglementation locale, régionale, nationale, internationale.
<b>Autres dangers non classifiés ailleurs</b>	Le contact avec certains métaux va générer de l'hydrogène gazeux inflammable. Le contact chronique avec la peau à de faibles concentrations peut provoquer une dermatite.

Le contact avec des acides ou des agents réducteurs va générer des gaz toxiques de dioxyde de chlore.

Si le chlorite de sodium sèche sur certains types de vêtements ignifuges, il est connu pour provoquer une réaction exothermique. La réaction a été connue pour causer des brûlures à la peau. Nomex semble être le seul matériau à ne pas ressentir cette réaction.

**Information  
supplémentaire**

Non applicable.

### 3. Composition/Information sur les ingrédients

Nom chimique	Nom commun ou synonymes	No. CAS	Conc. en % du poids
Chlorite de sodium	Aucun	7758-19-2	31 p/p %
Oxyde dihydrogène	Eau	7732-18-5	Balance

**Nom chimique des impuretés, la stabilisation des solvants et/ou des additifs:** Aucun

### 4. Premiers soins

**Inhalation**

Transporter la personne à l'air frais et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si la respiration est difficile, du personnel qualifié devrait donner de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**Voie cutanée**

Enlever immédiatement tout vêtement contaminé. Rincer immédiatement la peau à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. Laver les vêtements contaminés dans les plus brefs délais. Le cuir et les chaussures qui ont été contaminés par la solution devront possiblement être détruit. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**Voie oculaire**

Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 20 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent facilement être enlevées. Continuer à rincer. Prenez soin que l'eau contaminée n'aille pas dans l'œil non touché ou sur le visage. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**Ingestion**

Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une victime inconsciente ou souffrant de convulsions. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

**Symptômes/effets les plus importants (aigus et retardés)**

Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure une sensation de brûlure, des larmoiements, des rougeurs, des gonflements, et une vision floue. Pourrait entraîner des lésions oculaires permanentes, y

compris la cécité. Peut être nocif en cas d'ingestion. Les symptômes peuvent inclure des douleurs, des maux de tête, des nausées, des vomissements, des étourdissements, de la somnolence et d'autres effets sur le système nerveux central. Peut causer de graves brûlures de la peau. Les symptômes peuvent inclure rougeur, œdème, assèchement, délipidation et gerçures de la peau. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques. Le produit est irritant pour les muqueuses et les voies respiratoires supérieures. Les symptômes peuvent inclure le saignement du nez et les éternuements. Des concentrations élevées peuvent provoquer des lésions pulmonaires.

**Soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Une attention médicale immédiate est nécessaire. Provoque des brûlures chimiques. Peut être nocif en cas d'ingestion. Les symptômes peuvent être retardés.

**Information générale**

S'assurer que le personnel médical soit au courant de la matière en cause afin de prendre les précautions, pour se protéger. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

**Agents extincteurs appropriés**

Eau pulvérisée, brouillard (déluge). L'eau seulement; aucun chimique sec, CO<sub>2</sub> ou Halon. Ce produit lui-même ne brûle pas, mais si un combustible est mouillé avec cette solution et ensuite séché, il peut facilement s'enflammer et brûler vigoureusement.

**Agents extincteurs inappropriés**

NE PAS utiliser d'extincteur chimique contenant des composés d'ammonium (tels que certains agents A; B; C) car un composé explosif peut se former. NE PAS utiliser le dioxyde de carbone, de poudre chimique sèche ou d'autres agents d'extinction pour étouffer les flammes, ils ne sont pas efficaces pour éteindre les incendies impliquant des combustibles. Utiliser les produits chimiques d'extinction avec prudence

**Danger spécifique du produit**

Peut aggraver un incendie; comburant lorsque sec. Le séchage de ce produit sur des vêtements ou matériaux combustibles peut provoquer un incendie.

**Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers**

Les pompiers devraient utiliser un équipement de protection standard, notamment un vêtement ignifuge, un casque avec écran facial, des gants, des bottes en caoutchouc et un ARA dans les espaces clos. Si le chlorite de sodium sèche sur certains types de vêtements ignifuges, il est connu pour provoquer une réaction exothermique. La réaction a été connue pour causer des brûlures à la peau. Nomex semble être le seul matériau à ne pas ressentir cette réaction.

**Équipements et  
instructions pour les  
pompiers**

Évacuer la zone. Éliminer toute source d'ignition. En cas d'incendie : arrêter les fuites s'il est possible de le faire sécuritairement. Déplacer les combustibles de la zone de ruissellement si vous pouvez le faire sans risque. Écarter les contenants de la zone de feu si vous pouvez le faire sans risque. Combattre le feu à contrevent pour éviter l'exposition aux produits de combustion. En cas d'incendie et / ou d'explosion ne pas respirer les fumées.

**Méthode spécifique**

Utiliser des procédures de lutte standard contre l'incendie et tenir compte des risques d'autres produits impliqués.

**Risque général  
d'incendie**

Peut aggraver un incendie ; comburant lorsque sec.

**Produits de combustion  
dangereux**

Oxyde disodique. Chlorure d'hydrogène. Oxygène. Le contact avec des acides, des matières organiques, des agents réducteurs ou des donneurs de chlore produira du dioxyde de chlore gazeux et de la chaleur. Ventiler la zone avec de grandes quantités d'air pour maintenir la concentration de dioxyde de chlore à un bas niveau.

## 6. Mesure à prendre en cas de déversement accidentel

**Précautions  
individuelles,  
équipements de  
protection et mesures  
d'urgence**

Évacuer immédiatement le personnel vers des endroits sécuritaires. Éloigner le personnel non nécessaire. Garder les personnes à l'écart et à contrevent de l'endroit de déversement / fuite. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les contenants endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Les autorités locales devraient être avisées si des déversements significatifs ne peuvent être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. **NE PAS UTILISER DE CHIFFONS, BRAN DE SCIE OU AUTRES ABSORBANTS COMBUSTIBLES.**

**Méthodes et matériaux  
pour le confinement et le  
nettoyage**

Aérer la zone contaminée. Éliminer toutes les sources d'ignition (interdiction de fumer, des fusées éclairantes, des étincelles ou des flammes dans la zone immédiate). Arrêter la fuite si vous pouvez le faire sans risque. Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin du produit déversé. Absorber avec du sable sec ou de la terre et disposer dans des conteneurs. Utiliser de l'eau pulvérisée pour réduire les vapeurs ou détourner tout nuage de vapeur. Ne pas laisser sécher le produit. **Petit déversement** : absorber le déversement avec du sable sec, de la terre ou un autre matériau inerte. Neutraliser le produit déversé avant élimination.

**Grand déversement** : arrêter la fuite, si ceci est sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Absorber avec du sable sec ou de la terre et disposer dans des contenants. Si non récupérable, diluer avec de l'eau ou rincer vers une zone de réserve et neutraliser. Utiliser de l'eau pulvérisée pour réduire les vapeurs ou détourner tout nuage de vapeur. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Ne jamais remettre les déversements dans les contenants d'origine pour la réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

**Précautions  
environnementales**

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Contacter les autorités locales en cas de déversement dans les drains/environnements aquatiques.

## 7. Manutention et stockage

**Précaution à prendre  
pour assurer une  
manutention sécuritaire**

Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection résistant aux produits chimiques lors de manipulation. Ne pas respirer les émanations ou la vapeur. Ne pas goûter ou avaler. Tenir loin de la chaleur. Ne pas manipuler, entreposer ou ouvrir à proximité d'une flamme nue, sources de chaleur ou des sources d'ignition. Protéger le produit des rayons du soleil. Ne pas laisser sécher le produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matériaux combustibles. Suivre les bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Éviter le rejet dans l'environnement.

**Stockage sécuritaire  
incluant toutes  
incompatibilités**

Conserver dans un endroit frais et sec, hors de la lumière directe du soleil. Conserver dans un endroit bien ventilé. La zone d'entreposage doit être clairement identifiée, sans obstacles et accessible uniquement au personnel formé et autorisé. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10 de la FDS). Conserver dans l'emballage original hermétiquement fermé. Entreposer à l'écart des matériaux combustibles. Ne pas manipuler ou entreposer près d'une flamme nue, de chaleur ou d'autres sources d'ignition.

## 8. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

**Limite d'exposition  
professionnelle**

Aucune limite d'exposition pour les composants.

**Limites des valeurs  
biologiques**

Aucune limite d'exposition biologique pour les composants.

**Mesures d'ingénierie  
appropriées**

Une bonne ventilation générale (généralement 10 changements d'air par heure) doit être utilisée. Le taux de ventilation doit être adapté aux conditions. Le cas échéant, utiliser une enceinte de confinement, une ventilation locale ou autres mesures d'ingénierie afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si les limites d'exposition ne sont pas établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Utiliser un système de ventilation séparé résistant à la corrosion pour capturer les émanations ou les fumées. Ne pas utiliser de bois ou d'autres combustibles pour construire le système de ventilation. Empêcher la pénétration dans les roulements ou les boîtes d'engrenage, ce qui pourrait provoquer une explosion. Assurer l'accès à une douche oculaire.

**Mesure de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle**

**Protection  
yeux/visage**

Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux (ou des goggles) et un écran facial complet. Une douche oculaire et des douches à trempage rapide doivent être disponibles dans la zone immédiate de travail.

**Protection peau**

**Mains**

Des gants imperméables au produit sont recommandés, tels que le butyle caoutchouc ou des gants en néoprène. Se renseigner auprès des fournisseurs de gants.

**Autre**

Lorsque le contact est probable, porter des gants résistants aux produits chimiques, une combinaison chimique, des bottes en caoutchouc et des lunettes pour produits chimiques (goggles) et un écran facial. Porter un équipement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique ou pas. Une douche oculaire et une douche d'urgence doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit.

Si le chlorite de sodium sèche sur certains types de vêtements ignifuges, il est connu pour provoquer une réaction exothermique. La réaction a été connue pour causer des brûlures à la peau. Nomex semble être le seul matériau à ne pas ressentir cette réaction.

**Protection voies  
respiratoires**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Un appareil respiratoire approuvé NIOSH / MSHA avec les cartouches appropriés ou un respirateur à adduction d'air à pression positive peut être utilisé pour réduire l'exposition. Utiliser un respirateur à adduction d'air à pression positive en cas de risque de rejet non contrôlé ou si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou en toute autre circonstance où des appareils respiratoires ne donneraient pas une protection adéquate. Les respirateurs doivent être choisis en fonction de la forme et de la concentration des contaminants dans l'air, et conformément à l'OSHA (29 CFR 1910.134). Il faut se renseigner auprès de spécialistes de la protection des voies respiratoires.

**Dangers thermiques** Si le chlorite de sodium sèche sur certains types de vêtements ignifuges, il est connu pour provoquer une réaction exothermique. La réaction a été connue pour causer des brûlures à la peau. Nomex semble être le seul matériau à ne pas ressentir cette réaction.

**Considérations d'hygiène générale** Éviter tout contact avec les vêtements et autres matériaux combustibles. Enlever et laver les vêtements contaminés rapidement. À la fin du travail, se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Ne pas fumer lors de l'utilisation. Toujours observer de bonnes mesures d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains avant de manger, de boire, et / ou de fumer après avoir manipulé le produit. Nettoyer régulièrement les vêtements de travail et de l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>Apparence</b>	Solution aqueuse
<b>État physique</b>	Liquide
<b>Forme</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	Incolore à jaune pâle
<b>Odeur</b>	Inodore à une légère odeur de chlore ou agent de blanchiment
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible
<b>Formule moléculaire</b>	NaClO <sub>2</sub>
<b>Poids moléculaire</b>	90.45
<b>pH</b>	>12
<b>Point de fusion/Point de congélation</b>	3 °C (37.4°F)
<b>Point d'ébullition initial / Domaine d'ébullition</b>	106 °C (1013 hPa)
<b>Point d'éclair</b>	Non applicable
<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non disponible
<b>Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	
<b>Limite d'inflammabilité – inférieure (%)</b>	Non applicable
<b>Limite d'inflammabilité – supérieure (%)</b>	Non applicable
<b>Limite d'explosivité - inférieure (%)</b>	Non disponible
<b>Limite d'explosivité - supérieure (%)</b>	Non disponible
<b>Tension de vapeur</b>	19.87 hPa (20°C)
<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible
<b>Densité relative</b>	Non disponible
<b>Solubilité(s)</b>	
<b>Solubilité (eau)</b>	Soluble

<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>	Non disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non disponible
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible
<b>Viscosité</b>	Dynamic : 3.26 mPa·s
<b>Autre information</b>	
<b>Densité</b>	1.26 g/cm <sup>3</sup>
<b>Inflammabilité</b>	Non applicable
<b>Gravité spécifique</b>	Non disponible
<b>Tension de superficielle</b>	Non disponible

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport. Réagit lors de mélange avec des acides pour donner des gaz de dioxyde de chlore et de chlore toxiques. Les mélanges avec des combustibles, si on les laisse sécher, sont facilement inflammables par la chaleur ou la friction et brûlent vigoureusement ou peuvent exploser.
<b>Stabilité chimique</b>	Le produit est stable à des conditions normales. Se décompose si chauffé. L'absorption du dioxyde de carbone de l'atmosphère peut abaisser le pH de la solution, ce qui va l'amener à se décomposer lentement.
<b>Risques de réactions dangereuses</b>	Le contact avec des acides, des matériaux organiques, des agents réducteurs et des agents comburants vont libérer des gaz toxiques de chlore et / ou de dioxyde de chlore.
<b>Conditions à éviter</b>	Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Tenir loin de la lumière directe du soleil et le contact avec les matériaux incompatibles. Ce produit peut réagir avec des agents réducteurs.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Les matériaux combustibles, les acides, les composés organiques, les agents comburants, les métaux, le soufre et les matériaux contenant du soufre, l'éthylène glycol, l'ammoniac, les amines, le phosphore, les agents réducteurs.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	En cas d'incendie ; du chlore et du dioxyde de chlore peuvent être libérés.

## 11. Données toxicologiques

### Voies d'exposition probables - Informations

<b>Inhalation</b>	Toxique en cas d'inhalation.
<b>Voie cutané</b>	Provoque de graves brûlures de la peau.

**Voie oculaire** Provoque des lésions oculaires graves / irritation.  
**Ingestion** Nocif en cas d'ingestion.

**Effets différés et immédiats et effets chroniques à une exposition à court et à long terme**

**Effets à une exposition à court terme (aiguë)** Provoque des lésions oculaires sévères, peut causer une irritation grave et possiblement des brûlures. Les symptômes peuvent inclure une sensation de brûlure, des larmoiements, des rougeurs, des enflures, et une vision floue.

Provoque de graves brûlures de la peau. Les symptômes peuvent inclure rougeur, œdème, assèchement, délipidation et gerçures de la peau.

L'ingestion aiguë de grandes quantités peut aussi causer de l'anémie due aux effets oxydants du produit chimique.

Le produit est un irritant des muqueuses et des voies respiratoires supérieures. Les symptômes peuvent inclure la toux, le saignement du nez et les éternuements. Des concentrations élevées peuvent causer des dommages aux poumons.

Peut être nocif en cas d'ingestion. Les symptômes peuvent inclure des douleurs, des maux de tête, des nausées, des vomissements, des étourdissements, de la somnolence et d'autres effets sur le système nerveux central.

**Effets à une exposition à long terme (chronique)** Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques. Une exposition répétée ou prolongée est susceptible de produire une dermatite. D'autres symptômes peuvent inclure la méthémoglobinémie (provoque une décoloration bleuâtre de la peau et des muqueuses). Peut irriter et provoquer la corrosion du tractus gastro-intestinal.

**Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë**

Produit	Espèces	Résultat des tests
Chlorite de sodium – Solution 40 %		
<b>Aiguë</b>		
<i>Inhalation</i>		
CL <sub>50</sub>	Rat	0.58 mg/ L (Calcul ETA à 40%)
<i>Orale</i>		
DL <sub>50</sub>	Rat	413 mg/ Kg (Calcul ETA à 40%)

Produit	Test	Résultat des tests
Chlorite de sodium – Solution 37 %		
Cutanée	Ligne directrice 435 de l'OCDE, "Méthode d'essai de membrane in vitro pour la corrosion cutanée"	17 min (Temps de pénétration moyen calculé à 37 %)

Composant	Espèces	Résultat des tests
Chlorite de sodium (CAS 7758-19-2)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Inhalation</i>		
CL <sub>50</sub>	Rat	0.23 mg/L (brouillard)
<i>Orale</i>		
DL <sub>50</sub>	Rat	165 mg/ Kg
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les estimations pour le produit peuvent être basées sur des données de composants supplémentaires non montrées.</li> </ul>		
<b>Corrosion cutanée</b>	Peut causer de graves brûlures de la peau.	
<b>Lésions oculaires graves</b>	Peut causer de graves lésions des yeux/irritations.	
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Ne devrait pas causer une sensibilisation respiratoire.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Aucune.	
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	Ne devrait pas être mutagène.	
<b>Cancérogénicité</b>	Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par le CIRC, ACGIH, NTP ou OSHA.	
<b>Monographie CIRC. Évaluation globale de cancérogénicité</b>	Chlorite de sodium (CAS 7758-19-2) Non classé comme cancérogénicité chez les humains.	
<b>OSHA produits spécifiquement réglementés (29 CFR 1910.1001-1050)</b>	Non listé.	
<b>Toxicité sur la reproduction</b>	Non classé comme un agent toxique pour la reproduction.	
<b>Toxicité sur certains organes cibles – exposition unique</b>	Non classé comme toxicité - exposition unique.	

<b>Toxicité sur certains organes cibles – exposition répétée</b>	Toxicité spécifique d'organes cibles (STOT) exposition répétée: Sang, reins, foie, rate.
<b>Toxicité par aspiration</b>	Ne devrait pas causer un risque d'aspiration.
<b>Effets chroniques</b>	Le contact chronique avec la peau à de faibles concentrations peut provoquer une dermatite. Une surexposition prolongée ou répétée peut causer des effets sur le sang, le foie, la rate et les reins.

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Toxique pour la vie aquatique. Dans l'eau et le sol, le chlorite de sodium se dégradera éventuellement en chlorure de sodium.

Composant	Espèce	Résultat des tests
Chlorite de sodium (CAS 7758-19-2)		
<b>Aquatique</b>		
<b>Aiguë</b>		
Algue	CE <sub>50</sub> Algue verte ( <i>Selenastrum capricornutum</i> )	1.2 mg/l
Crustacé	CE <sub>50</sub> Puce d'eau ( <i>Ceriodaphnia dubia</i> )	0.025 mg/l
Poisson	CE <sub>50</sub> Carpe ( <i>Cyprinodon variegatus</i> )	110 mg/l
<b>Chronique</b>		
Algue	CE <sub>50</sub> Algue verte ( <i>Selenastrum capricornutum</i> )	1 mg/l

**Persistance et dégradabilité** La biodégradation n'est pas applicable aux substances inorganiques.

**Potentiel de bioaccumulation** Le produit lui-même n'a pas été testé.

**Mobilité dans le sol** Se dégradent en chlorure de sodium dans le sol, mais peut former du dioxyde de chlore en contact avec des sols acides. Le chlorate est un produit intermédiaire de la décomposition ; il va se dégrader lentement en chlorure.

**Autres effets  
défavorables**

Aucuns autres effets environnementaux défavorables (appauvrissement de l'ozone, le potentiel de création d'ozone photochimique, la perturbation du système endocrinien, le potentiel de réchauffement global) ne sont anticipés dû à ce composant.

### 13. Données sur l'élimination

**Information sur la  
disposition**

Recueillir et récupérer ou éliminer dans des contenants scellés vers un site enregistré de décontamination des déchets. Ce produit et son contenant doivent être éliminés comme des déchets dangereux. Ne pas laisser cette substance se déverser dans les égouts / système d'aqueduc. Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fossés avec le produit chimique ou son contenant. Éliminer le contenu / contenant conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

**Réglementation locale  
sur la disposition**

Disposer conformément aux réglementations en vigueur.

**Code des matières  
dangereuses**

Le code de matières dangereuses doit être assigné entre l'utilisateur, le producteur et l'entreprise d'élimination des déchets.

**Déchets de résidus /  
Produits non utilisés**

Disposer conformément aux réglementations locales. Les contenants ou les doublures vides peuvent retenir des résidus de produit. Ce produit et son contenant doivent être disposés d'une manière sécuritaire (voir: information sur la disposition).

**Emballage contaminé**

Les contenants vides doivent être acheminés à un site enregistré de décontamination des déchets pour le recyclage ou l'élimination. Puisque les contenants vides peuvent contenir des résidus de produit, suivre les avertissements sur l'étiquette même après que le contenant soit vide.

## 14. Informations relatives au transport

Informations sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition correct	Classes	Groupe d'emballage	Étiquette	Autres informations
Classification pour le TMD	UN1908	CHLORITE EN SOLUTION	8	II	 	<p><b><u>Polluant marin</u></b> Polluant marin</p> <p><b><u>Limite pour explosifs et indice des quantités limitées</u></b> 1</p> <p><b><u>Indice de véhicule routier ou ferroviaire de passagers</u></b> 1</p> <p><b><u>Remarques</u></b> Produit classé par Règlement sur le transport des marchandises dangereuses sections 2.40-2.42 (Classe 8). Produit classé par Règlement sur le transport des marchandises dangereuses sections 2.7, 2.43-2.45 (Classe 9).</p>

<b>Classe IMDG</b>	UN1908	CHLORITE SOLUTION	8	II	 	<b>Polluant marin</b> Polluant marin  <b>Emergency schedules (EmS)</b> F-A, S-B
<b>Classe IATA-DGR</b>	UN1908	Chlorite solution	8	II	 	<b>Polluant marin</b> Polluant marin  <b>Passenger Aircraft</b> 851: 1 L  <b>Cargo Aircraft</b> 855: 30 L

## 15. Information sur la réglementation

Pays ou région	Nom en inventaire	En inventaire (oui/non)*
Australia	Inventaire des substances chimiques de l'Australie (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances(LIS)	Oui
Canada	Non-Domestic Substances List (NDSL)	Non
China	Inventory of Existing Chemical Substances in China (IECSC)	Oui
Europe	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (EINECS)	Oui
Europe	European List of Notified Chemical Substances (ELINCS)	Non
Japan	Inventory of Existing and New Chemical Substances (ENCS)	Oui
Korea	Existing Chemicals List (ECL)	Oui
New Zealand	New Zealand Inventory	Oui
Philippines	Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)	Oui
United States & Puerto Rico	Toxic Substances Control Act (TSCA) Inventory	Oui

"Oui" indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

"Non" indique qu'un ou plusieurs composants du produit n'est pas répertorié(s) ou exempté(s) de l'inscription de l'inventaire géré par le pays.

## 16. Autres informations

<b>Date émise</b>	4/1/2022
<b>Révision #</b>	8
<b>Révision - Indicateur</b>	Clarification des mises en garde, ajout d'une précaution vestimentaire FR et mise à jour de l'adresse.
<b>Liste des abréviations</b>	ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists ARA: Appareil respiratoire autonome (SCBA: Self-contained breathing apparatus) CAS: Chemical Abstract Services CE: Concentration associée à une réponse 50% (EC: Concentration associated with 50%) CFR: Code of Federal Regulations CIRC: Centre international de recherche sur le cancer (IARC: International Agency for Research on Cancer) CL: Concentration létale (LC: Lethal Concentration) CMIMD: Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG: International Maritime Dangerous Goods) CSEO : Concentration sans effet observé (NOEC : no observed effect concentration) DL: Dose létale (LD: Lethal Dose) EmS : Emergency Response Procedures for ships carrying dangerous goods ETA: Estimé de toxicité aigue (ATE: Acute Toxicity Estimate) GMU: Guide des mesures d'urgence (ERG: Emergency Response Guidebook) FDS: Fiche de sécurité (SDS: Safety Data Sheet) IATA : Association du transport aérien International (IATA: International Air Transport Association) IBC: Intermediate Bulk Container LEP: Limite d'exposition professionnelle (OEL: Occupational Exposure Limit) MSHA: Mine Safety and Health Administration NFPA: National Fire Protection Association NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health NTP: National Toxicology Program NU: Nations Unies (UN: United Nations) OSHA: Occupational Safety and Health Administration RTMD: Règlements sur le transport des matières dangereuses (TDGR: Transport of Dangerous Goods Regulations)

SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (WHMIS: Workplace Hazardous Materials Information System)

TMD : Transport des matières dangereuses (TDG: Transport of Dangerous Goods)

## Références

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, cclInfoWeb Bases de données 2014 : Chempendium; RTEC (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances); HSDB (Hazardous Substances Data Bank); INCHEM (International Programme on Chemical Safety).

Agence européenne des produits chimiques : Classification législative, 2014.

Fiche de données de sécurité des manufacturiers.

Organisation de coopération et de développement économiques : Portail sécurité des produits chimiques et biosécurité évaluation des produits chimiques-echemPortal 2014.

## Avertissement

Les informations présentées dans cette fiche sont fournies en conformité avec le Système d'information sur les matières dangereuses utilisé au travail (SIMDUT).

Ces informations ont été développées et sont fournies à titre d'usage éducatif et ne visent pas à être interprétées comme des conseils juridiques ou pour en assurer le respect des lois ou règlements de toute juridiction.

ERCO Worldwide LP, décline toutes responsabilités et ne sera pas tenu responsable des inexactitudes, des erreurs ou des omissions, ni des dommages (y compris les dommages consécutifs ou indirects), les pertes, les coûts, les frais, résultant de l'utilisation ou ont recours à une partie quelconque de ces informations. Également, ERCO décline toutes responsabilités en cas de blessure ou de décès, bénéficiaire (s) ou les utilisateurs de ces informations ou pour toute perte ou dommage à la propriété découlant de l'utilisation ou de l'examen de ces informations. Le(s) bénéficiaire(s) et les utilisateurs et chacun de leurs employés et agents respectifs, assument toutes responsabilités pour tous les risques, les coûts, les pertes, les dommages, les frais ou autres, même s'ils sont causés par la négligence, par omission, par défaut ou par erreur de jugement de ERCO, ses agents, ses filiales, ses sociétés affiliées ou ses représentants.

Les bénéficiaires ou les utilisateurs de ces informations doivent s'assurer et ont la responsabilité de la conformité avec la loi et la législation actuelle qui lui sont applicables ainsi qu'aux lois et règlements de toute autre juridiction, le cas échéant. Toute personne recevant ou utilisant cette FDS est responsable d'exercer son propre jugement et agir avec diligence raisonnable pour s'assurer d'une utilisation sécuritaire et légale et une manipulation de tout produit ou information, puisqu'ils assument le risque de poursuit ou de dépendance des informations contenues dans ce document.